



Direction Qualité Sécurité Environnement

Note d'information sûreté alimentaire

Déclaration spécifique "Attestation de conformité à la réglementation"

Les alcools distribués par Nadal Alcools répondent aux exigences des deux règlements suivants :

- le Règlement 178/2002/CE modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires
- le Règlement 852/2004/CE modifié relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Chaque produit fabriqué fait notamment l'objet d'une analyse de dangers selon la méthodologie HACCP conforme à celle du *Codex alimentarius*.

La Direction

*Note d'information applicable à la gamme de produits suivante
Alcools non dénaturés*

Siège social

Joseph Nadal SAS 12 rue des Cigognes 66700 Argeles/Mer

Tél 04 68 82 03 02 - Fax 04 68 82 47 82

contact@joseph-nadal.fr - www.nadal-alcools.com